



paiement redevance ordures menagères oubliée

Par **stephaner35**, le **28/03/2009** à **14:36**

Bonjour et merci pour votre aide...

Je suis un particulier. J'ai passé commande d'un composteur auprès de mon SMICTOM (syndicat de communes). Celui-ci vient de me répondre par courrier qu'à cette occasion ils viennent de réaliser que pendant 4 années (2006 à 2009), ils ont "oublié" de me facturer la redevance ordures ménagères !

Le SMICTOM me demande par conséquent de leur fournir les documents nécessaires (copie taxe d'habitation, avis d'imposition...) afin de régulariser ma situation et surtout de lui verser 4 X 200€ (correspondant aux 4 années) !

Bien sûr le président de ce syndicat ajoute qu'il me sera possible d'étaler ce paiement !

Questions : peuvent-ils exiger le versement de 3 années passées alors qu'il s'agit là d'une erreur de leur part ? Quels sont mes droits ? A noter que je considère qu'il est normal de payer (pour l'année en cours) mais tout à fait injustifié de devoir payer pour un gros oubli de leur part.

Que dois-je faire ? Quels sont les textes et les pratiques ?

Merci pour vos réponses.